

LA PROTECTION DES LOGEMENTS VACANTS AU SEIN DE PLAINE COMMUNE HABITAT



1- fiche-Action

Au départ du locataire suite à congé d'un logement : Procédure de protection du logement vacant :

- ❑ **En fonction des sites :** conservation de la porte palière si (3 points) et installation d'un détecteur anti intrusion et d'un vidéo flash reliés à un pc central de télésurveillance en temps réel
- ❑ ou dépose de la port palière posée au sol dans l'appartement et neutralisée par un dispositif »sabot » et protection du logement par une porte anti-intrusion muni d'un détecteur anti intrusion et d'un vidéo flash reliés à un pc central de télésurveillance en temps réel
- ❑ , dans tous les cas de figure, jusqu'au deuxième étage et/ou en fonction de l'accessibilité du logement par l'extérieur : pose de panneaux de protection sur les ouvrants

- ❑ **Mise en place d'une veille technique quotidienne des gardiens en binôme pour vérification des logements vacants avec fiche de passage**(vérification de l'alarme le cas échéant) y compris le samedi
- ❑ de sorte qu'en cas de dégradation de la porte nous pouvons prouver à la police que nous avons constaté cette dégradation et intrusion dans le délai de la flagrante

- ❑ **Mise en place d'un partenariat avec la police et le parquet aux fins d'intervention de la force publique** pour déloger les squatteurs qui pourraient pénétrer par dégradation dans nos logements vacants dans le délai de la flagrante.

- ❑ **En cas de constatation d'une occupation illicite avec dégradation de la porte palière :** il a été arrêté un process avec la police : information immédiate faite à la police et dépôt de plainte avec apport d'éléments prouvant que nous sommes encore dans le flagrant délit (- de 48 h) : soit demande de levée de doute par l'entreprise de surveillance prestataire , soit témoignage gardiens qui font la veille quotidienne

- ❑ **Ensuite intervention de la police pour évacuer le ou les occupants sans droit ni titre avec le référent sécurité de PCH qui représente le bailleur sur place et qui prend en charge la logistique** (serrurier le cas échéant, demande d'intervention du prestataire pour sécuriser les lieux une fois ceux-ci repris – le cas échéant installation d'un maître chien etc.)

DPLS

BILAN : en moyenne une vingtaine de tentatives de squats par an et un seul a réussi à s'installer du fait d'un dysfonctionnement interne entre 2013 et 2020